

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le lundi 19 mars 2018 à compter de 16 h

### ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À cette séance ont été dûment convoqués, selon le Code municipal, les membres du conseil municipal.

#### 1. PRÉSENCES

Son Honneur la mairesse Anne-Guyline Legault préside la séance à laquelle assistent M<sup>mes</sup> les conseillères Manon Bissonnette, Annie Dufort et M. le conseiller Dominic St-Laurent

Est aussi présente Mme Diane Champagne, directrice générale

Sont absentes : Mesdames les conseillères Sophie Chénier, Carine Gohier et Claire Valois

Résolution  
18-03- 062

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par la directrice générale.

Résolution  
18-03-063

#### 3. DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la directrice du Service d'urbanisme est temporairement absente de son poste;

ATTENDU QUE la municipalité doit offrir aux citoyens un service adéquat à l'urbanisme en vertu de la loi;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu unanimement;

QUE M. Robert Geffroy soit nommé personne désignée occasionnellement et ce jusqu'au retour de la directrice du Service d'urbanisme;

QUE le conseil municipal désigne à titre de fonctionnaire désigné M. Robert Geffroy pour l'application des règlements d'urbanisme

adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que les règlements suivants :

- 479-07 Règlement concernant la construction de chaussées dans la municipalité;
- 560-15 Règlement sur le bien-être général de la population;
- 533-13 Règlement relatif au stationnement et à la circulation;
- 534-13 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- 535-13 Règlement concernant les nuisances;
- 544-14 Règlement sur l'utilisation de l'eau potable;
- 546-15 Règlement concernant le brûlage en plein air;
- 476-07 Règlement limitant l'usage des pesticides;
- 508-11 Règlement concernant la vidange et l'étanchéité des fosses septiques.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 16 H 03 À 16 H 04)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame la conseillère Annie Dufort, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 16 h 08.

Résolution  
18-03-064

---

Anne-Guylaine Legault, mairesse

---

Diane Champagne, directrice générale

